RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Accusé de réception en préfecture 077-257702407-20210702-SI-DEL-2021-18-DE Date de télétransmission : 02/07/2021 Date de réception préfecture : 02/07/2021

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Syndicat Intercommunal des Centres de Pédagogie et de Réadaptation pour Handicapés (S.I. C.P.R.H.)

Département de la Seine-et-Marne

Nombre de membres :

En exercice: 68

Qui ont pris part à la délibération : 35

Dont pouvoirs: 8

Date de la convocation : 24 juin 2021 Date d'affichage : 2 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 juin, à 19h30, le Comité syndical du SYNDICAT INTERCOMMUNAL CPRH, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Charles Vanel de Lagny-sur-Marne, conformément au statut en vigueur, après convocation légale, sous la présidence de M. CHEVALIER Luc.

Étaient présents : 27

Mme MOKRI Pnina, Mme BEERNAERT Aude, M. VOISIN Claude, Mme SOUBIE-LLADO Marie, Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme LAFFORGUE Nicole, Mme MERIGARD Sylvie, Mme ENGLARO Brigitte suppléante de M. LASMIER Robert, Mme MAAH Monique, M. CABANIÉ Guy suppléant de Mme DESCROIX Patricia, M. FLEURY Sébastien, M. FATIS Stéphane, M. GAUDEFROY Gérard, Mme BELBOUAD Linda, Mme LEHMANN Corinne, M. TEMPLIER Yvon, Mme LAY Sosthène suppléante de Mme ZAHLAOUI Chantal, M. CURUTCHET François, M. ROBERT Claude, Mme COURTINE Elisabeth, Mme GUILLOSSOU Carine, M. CHEVALIER Luc, Mme DE SA Elda, Mme GREGOIRE Natacha suppléante de Mme RICHARDSON Esther, Mme BOCH Béatrice, M. COCHEZ Jean-Luc, M. DESFOUX Didier.

Étaient absents excusés : 18

Mme RODRIGUES Fatima, Mme LUCCHESI Elisabeth, Mme BORIES Régine, Mme NGUYEN Khanh, Mme HAM Lavie, Mme BOURGOGNE Sandrine, Mme TABAI Samia, Mme RIBAILLE Catherine, Mme RIOJA Virginia, Mme LECOLLE Sandrine, Mme TARTARE Martine, M. CHOFFARDET Pierre, M. CABARRUS Cécile, M. LECLERE Nicolas, Mme COURET Ghyslaine, Mme BORYS Halina, Mme SARR Mariétou, M. BEGUE Gérard.

Étaient absents non excusés: 23

Mme BOISSOT Colette, M. RABASTE Brice, M. MAURY Philippe, Mme SAUNIER Nicole, M. LASSAU Cédric, Mme HERBIN Hélène, Mme DAGUERRE Martine, M. DELAPORTE Norbert, Mme TOMAS Elodie, M. VERAX Jérôme, Mme MOKEDDEM Hanifa, M. MACHADO Anthony, Mme JULIAN Patricia, Mme ROTOMBE Claudine, Mme DESCOUX Marie-Agnès, Mme JODIN Isabelle, M. BODIER Mickaël, M. PILGRAIN Hervé, Mme LAMRI Khadidja, M. VILLALBA-MOLERO Florent, M. LEBON Fabien, Mme BRUNET Stéphanie, M. TOUNSI Tony.

Procurations: 8

Mme BOURGOGNE Sandrine en faveur de M. CHEVALIER Luc, Mme TABAI Samia en faveur de Mme LEGROS-WATERSCHOOT Corinne, Mme RIBAILLE Catherine en faveur de Mme DE SA Elda, Mme RIOJA Virginia en faveur de M. GAUDEFROY Gérard, Mme TARTARE Martine en faveur de M. VOISIN Claude, M. CHOFFARDET Pierre en faveur de M. CHEVALIER Luc, M. LECLERE Nicolas en faveur de Mme COURTINE Elisabeth, Mme COURET Ghyslaine en faveur de Mme MERIGARD Sylvie.

Secrétaire de séance : M. Gérard GAUDEFROY

Accusé de réception en préfecture 077-257702407-20210702-SI-DEL-2021-18-DE Date de télétransmission : 02/07/2021 Date de réception préfecture : 02/07/2021

SI-DEL-2021-18 Suppression d'un emploi permanent

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n °84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par ailleurs, en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°464 du 26 mai 2008 portant sur la création d'un poste d'attaché de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité Technique en date du 6 avril 2021,

CONSIDERANT le tableau des effectifs,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer 1 emploi d'attaché à temps complet en vue de la création d'un poste de catégorie A plus élargi,

Le Comité Syndical sur le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE : La suppression à compter du 2 juillet d'un emploi permanent au grade d'attaché à temps complet.

VOTANTS: 35 POUR: 35 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Ainsi fait et délibéré en séance du 30 juin 2021

Le Président, Luc CHEVALIER

Accusé de réception en préfecture 077-257702407-20210702-SI-DEL-2021-18-DE Date de télétransmission : 02/07/2021 Date de réception préfecture : 02/07/2021

ANNEXE A LA DELIBERATION DE SUPPRESSION D'EMPLOI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

A compter du 2 juillet 2021, le tableau des emplois permanents du Syndicat est modifié comme suit :

<u>Emplois</u>	Effectif actuel	Effectif révisé
Attaché	1	0
Technicien territorial	1	1
principal 1ère classe		

